

AQTr

L'expertise en transport



LES TABLES D'EXPERTISE

Guide de fonctionnement

SOMMAIRE

A PROPOS

LES TABLES D'EXPERTISE

1. Mandat d'une table d'expertise.....	3
Plan d'action annuel.....	3
2. Composition des Tables d'expertise	4
Les membres des Tables d'expertise	4
3. Procédures.....	5
Sélection des membres.....	5
Sélection des directeurs et directeurs adjoints	5
Fonctionnement des comités de travail.....	5
4. Rencontres.....	6
Objectifs des rencontres	6
Mode de fonctionnement	6

A PROPOS

Fondée en 1964, l'Association québécoise des transports (AQTr) a pour mission d'exercer un leadership mobilisateur à travers l'organisation d'activités permettant de capter, d'enrichir, de diffuser et de faire rayonner l'expertise québécoise en transport. Forte de son expertise et de celles de ses membres, l'AQTr est la référence en transport innovant et durable au Québec

L'AQTr réalise une partie de sa mission via ses Tables d'expertise. En rassemblant les principaux acteurs de l'industrie du transport, les Tables d'expertise contribue largement à l'AQTr à tirer parti de sa position de leader en mobilisant la richesse des expertises de ses partenaires. Cela démontre l'importance de leur rôle et de leur bon fonctionnement.

LES TABLES D'EXPERTISE DE L'AQTR

Comme son nom l'indique, les Tables d'expertise de l'AQTr sont des regroupements d'experts liés à un domaine spécifique des transports. Leurs rencontres conduisent à l'élaboration des différents outils et de livrables pour diffuser leurs connaissances et devenir une référence dans le secteur des transports.

Les champs d'expertise sont :

- Infrastructures de transport ;
- Sécurité routière ;
- Mobilité durable ;
- Transport collectif ;
- Mobilité intelligente – STI ;
- Signalisation routière;
- Ferroviaire;
- Viabilité hivernale.

1. Mandat d'une table d'expertise

Dans le but de réaliser la mission de l'AQTr, le conseil d'administration a défini le mandat des Tables d'expertises comme suit :

- Se rencontrer (virtuellement ou en personne) pour développer et assurer un suivi du plan d'action
- Identifier et traiter des enjeux techniques importants;
- Produire des livrables destinés à la communauté des transports, notamment des activités (colloques, forums, déjeuners-causeries, etc.), des guides de bonnes pratiques, des fiches techniques, des articles dans la revue « routes et transports » et sur le site Internet de l'AQTr afin d'assurer la diffusion des connaissances auprès de l'ensemble des membres de l'AQTr, de la communauté des transports en général, mais aussi de la population;
- Orienter l'AQTr sur les besoins de formation continue en transport pour ses membres et participer au développement de ces formations;
- Faire des recommandations pour améliorer les bonnes pratiques
- Être un lieu de consultation sur les différents enjeux techniques;
- Assurer un transfert d'informations entre groupes professionnels, mais aussi entre générations (soutien à la relève dans le domaine du transport)
- **Plan d'action annuel**

Le plan d'action annuel est le principal outil de travail et de suivi qui permet à la Table d'expertise de réaliser son mandat au cours d'une année. Il est préparé pour une période de deux ans et se divise en deux cycles d'une année. Le plan d'action est produit au mois de décembre de l'année précédant son application. Un cycle débute le 1er janvier et se termine au 31 décembre de l'année courante. Au terme du cycle, un bilan est produit par la Table d'expertise, pouvant mener à des changements au plan d'action (au besoin) et servant à définir les sujets d'intérêt pour le cycle suivant.

Le plan d'action est élaboré par les membres de la Table d'expertise et présenté lors des rencontres de la Table principale des directeurs. Un calendrier des activités émanant des plans d'action des Tables d'expertise est aussi présenté lors des réunions du conseil d'administration.

Voir dans le SharePoint des Tables d'expertises pour la maquette

2. Composition des Tables d'expertise

Les membres des Tables d'expertise

Les membres d'une Table d'expertise exercent des responsabilités différentes en fonction de leurs attributions ou du rôle qu'ils détiennent au sein de la Table d'expertise.

La direction générale de l'AQTr :

- Élabore les budgets annuels en collaboration avec les divers services de l'AQTr;
- Détermine le budget alloué à chaque activité;
- Approuve le calendrier des activités;
- Conseille et approuve les programmes des activités techniques.

Le directeur de la Table d'expertise

- Dirige la rencontre et y joue un rôle de modérateur;
- Participe à l'élaboration du plan d'action et des livrables qui en découlent;
- Élabore l'ordre du jour de la réunion avec le Conseiller des tables;
- Détermine-le ou les prochain(s) sujet(s) à traiter en rencontre;
- Effectue le lien avec certains membres ou non-membres sur des questions spécifiques;
- Le Directeur est élu pour un mandat de deux ans. Le mandat est renouvelable une seule fois (total maximum de 4 ans)

Directeur adjoint

- Collabore avec le directeur à la préparation et à la réalisation du plan d'action;
- Remplace au besoin le directeur lors des rencontres de la Table d'expertise;
- Assure la réalisation des livrables planifiés avec le directeur;
- Participe aux rencontres de la Table principale des directeurs;
- Succède au directeur au terme de son mandat, Le directeur adjoint est élu pour un mandat de deux ans. Le mandat est renouvelable une seule fois (total maximum de 4 ans)

Membre de la Table d'expertise

- Est un professionnel qui œuvre dans le domaine de la Table d'expertise à laquelle il participe. Il est également concerné sur le plan professionnel par les sujets d'intérêt définis dans le plan d'action;
- Participe activement à toutes les réunions prévues dans l'année sans possibilité de remplacement;

- Participe à la réalisation du plan d'action de la Table d'expertise;

3. Procédures

Sélection des membres

Le statut de membre actif ou correspondant d'une Table d'expertise s'adresse à un professionnel actif dans le milieu. Le processus de sélection respecte les étapes suivantes, selon le statut visé.

Pour devenir membre des Tables d'expertise

- Un membre de l'AQTr désirant participer à une Table d'expertise en tant que membre soumet d'abord sa candidature au Conseiller des Tables d'expertise. Celui-ci ou l'entreprise pour laquelle il travaille doit être membre de l'AQTr.
- L'AQTR évalue dans un premier temps la candidature proposée.
- Le directeur et le directeur adjoint de la Table d'expertise concernée évaluent la candidature proposée.
- À la suite de l'approbation de la Table d'expertise, le candidat est invité à se joindre aux membres correspondants de la Table.
- Toutefois, le Conseil d'administration et la direction de l'AQTr ont un droit de regard sur le choix des membres.
- Les membres actifs doivent [signer un contrat d'engagement](#) afin de confirmer la participation à la table; ce dernier peut être résilié par les deux parties au moyen d'une lettre de préavis.

Sélection des directeurs et directeurs adjoints

Le directeur et le directeur adjoint d'une Table d'expertise sont des membres issus de la Table en question. Il peut également arriver que l'AQTr sollicite des candidats de l'externe. Le processus de sélection respecte les étapes suivantes :

- L'AQTr informe les membres de la Table de la vacance des postes au sein des Tables d'expertise et invite ceux-ci à envoyer une lettre de motivation via un formulaire électronique. <https://wkf.ms/3u2gBez>
- Le Conseiller aux Tables d'expertise de l'AQTr reçoit les propositions au poste de directeur ou directeur adjoint des Tables d'expertise.
- S'il y a lieu, pour avis ou dans le cas où plusieurs candidatures d'intérêt auraient été présentées, le directeur sortant de la Table d'expertise est invité à donner son avis.
- L'AQTR annonce les nominations par le biais d'un courriel aux membres de la Table d'expertise concernée et aux autres tables via des communications établis

Fonctionnement des comités de travail

Afin de réaliser leur mandat, les Tables d'expertise constituent des comités de travail pour mener à bien les livrables présentés dans le cadre du plan d'action de chaque Table. Il existe 2 types de comités :

- Le comité organisateur d'un événement,

- Le comité de travail sur un livrable

La réalisation des livrables des Tables d'expertise constitue une source de financement importante pour l'Association. Lorsqu'une Table d'expertise veut réaliser un livrable impliquant un budget (activité technique, guide, etc.), un comité de travail, ou un comité organisateur dans le cas d'un colloque, est mis en place pour assurer la réalisation des travaux, de la façon suivante :

Sous-comité pour les livrables

Types de livrable : Colloque, Forum, Atelier, Déjeuner-causerie, Livre Blanc, Webinaire, autres livrables....

- Le Conseiller aux Tables d'expertises valide avec la direction de l'AQTr la faisabilité du livrable
- Le Conseiller aux Tables d'expertises, en collaboration avec le directeur de la Table, fait un appel auprès des membres de la Table pour constituer le comité organisateur et/ou sélectionne les membres
- Un comité organisateur de 4 à 6 personnes est formé, provenant aussi bien des Tables d'expertise que de professionnels, membres. Ceux-ci se rencontrent une fois par mois ou moins selon le livrable (prévoir de 5 à 7 rencontres).
- Le comité organisateur s'implique dans l'élaboration du choix du thème général, proposent des sujets de conférences, sollicitent les conférenciers, lieu d'un événement ou des gens à rencontrer (dépendamment du livrable).
- **IMPORTANT:** le Conseil d'administration et la direction de l'AQTr ont un droit de regard sur ces choix.

4. Rencontres

Objectifs des rencontres

Dans le cadre des rencontres, les membres actifs des Tables d'expertise poursuivent trois principaux objectifs :

- 1- ils font le suivi du plan d'action et des livrables qui en découlent
- 2- présentation technique par une entreprise externe ou un membre d'une Table
- 3- discutent des sujets d'actualité présentés par les membres.

Mode de fonctionnement

Fréquence

La fréquence des rencontres suggérée par l'AQTr est de quatre par année, sauf quelques exceptions. Il est suggéré de tenir les rencontres à intervalles réguliers et de les fixer à l'avance. Les dates des rencontres pour l'année établies dès décembre de l'année précédente.

Lieu

Le lieu de la rencontre est fixé selon la proportion de membres localisés dans une ville. Les rencontres peuvent avoir lieu dans les locaux des organisations dont les membres font partie de la Table d'expertise ou dans les locaux de l'AQTr.

Planification

Éléments	Délais	Conseiller
Doodle pour les rencontres	Avant le 15 janvier du début d'année	Conseiller au TE
Confirmation des dates avec la direction des tables	Avant le 15 janvier du début d'année	Conseiller au TE
Envoie des invitations calendrier aux membres des tables	Avant le 15 janvier du début d'année	Conseiller au TE
Invitation pour rencontre préparatoire	10 jours ouvrables avant la rencontre de la TE	Conseiller au TE
Envoie d'un rappel, de l'agenda et du matériel pour la rencontre	5 jours ouvrables avant la rencontre de la TE	Conseiller au TE
Validation du compte rendu par le directeur et directeur	7 jours ouvrables	Conseiller au TE
Dépôt du compte rendu de la rencontre sur le Sharepoint des Tables d'expertise et note envoyé aux membres de la table pour le dépôt	10 jours ouvrable suivant la rencontre	Conseiller au TE